

Hérault



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

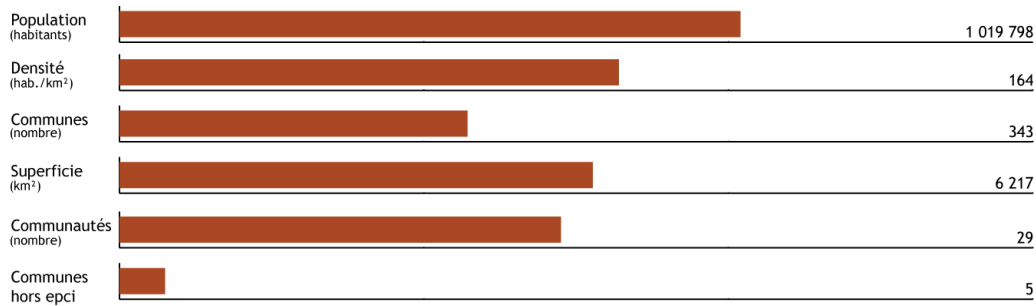
26 mai 2011

Évolution du tissu intercommunal :

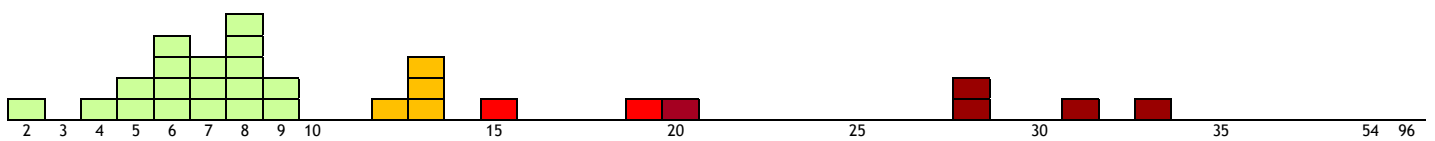
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté a augmenté (intégration d'une commune à une communauté).
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

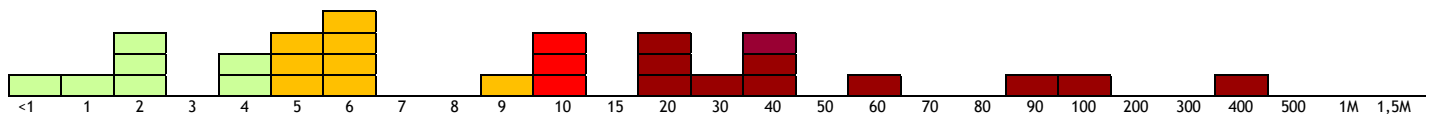
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

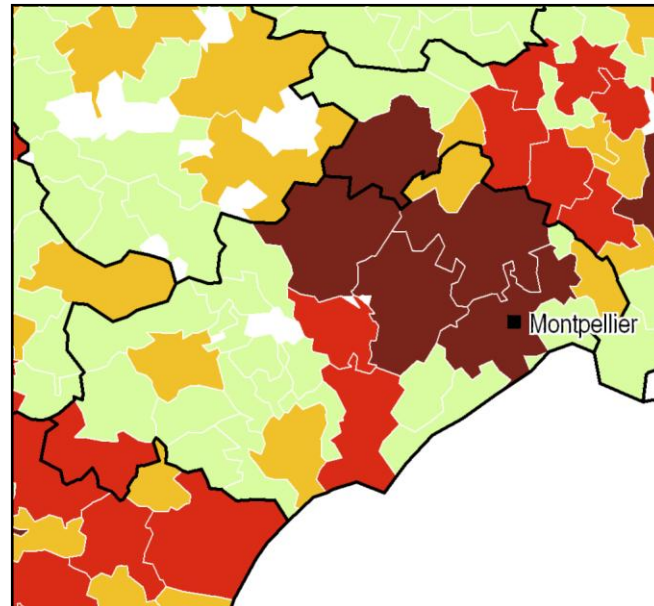


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
2	1
4	1
5	2
6	4
7	3
8	5
9	2
12	1
13	3
15	1
19	1
20	1
28	2
31	1
33	1
TOTAL	29

Population/Communauté	
Population	Communautés
Moins de 1 000	1
1 à 2 000	1
2 à 3 000	3
4 à 5 000	2
5 à 6 000	3
6 à 7 000	4
9 à 10 000	1
10 à 15 000	3
20 à 30 000	3
30 à 40 000	1
40 à 50 000	3
60 à 70 000	1
90 à 100 000	1
100 à 200 000	1
400 à 500 000	1
TOTAL	29

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

La majorité des communautés sont de petite dimension :

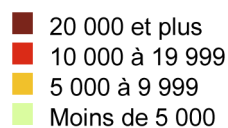
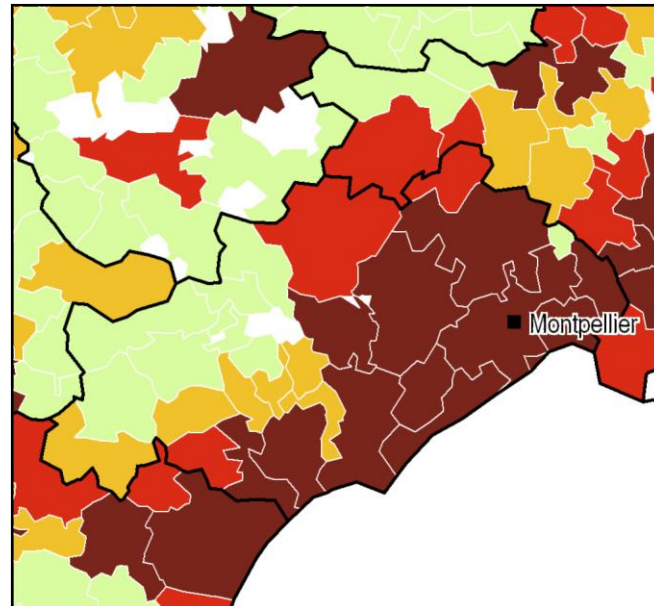
- 18 communautés sur 29 (soit 62,10 %) comptent moins de 10 communes, dont 2 moins de 5 communes (CC Combes et Taussac, CC du Faugères) ; la plupart sont situées dans l'Ouest du département.
- 11 communautés (soit 37,90 %) comptent au moins 10 communes, dont 2 plus de 30 communes (CA Montpellier Agglomération, CC du Grand Pic Saint Loup).

Comparaison avec les départements voisins

- Situation comparable dans le Tarn et le Sud-Ouest de la Lozère.
- Communautés plus vastes dans les Pyrénées-Orientales.
- Communautés, souvent, plus petites dans le Gard.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Un net contraste apparaît entre les zones de l'intérieur et celles proches du littoral :

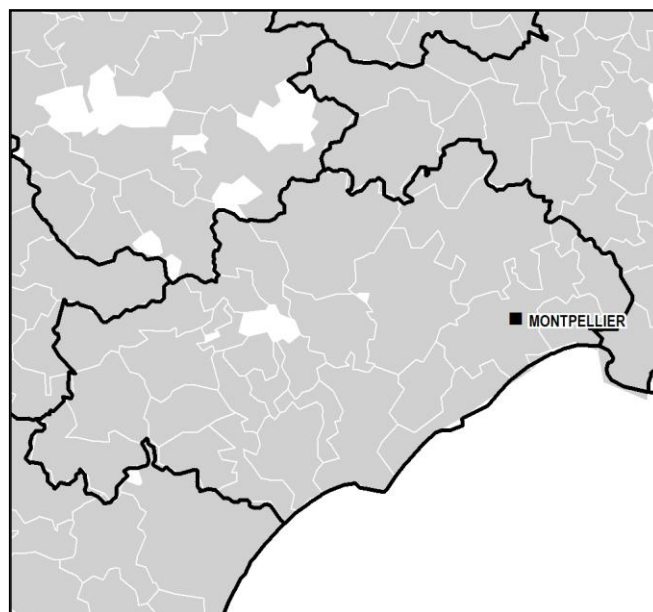
- 15 communautés sur 29 (soit 51,70 %) comptent moins de 10 000 habitants ; toutes sont situées dans le Nord-Ouest du département.
- 7 communautés (soit 24,10 %) comptent moins de 5 000 habitants, dont 5 moins de 3 000 habitants (CC d'Avène, Orb et Gravezon, CC Ceps et Sylves, CC du Faugères, CC de la Montagne du Haut-Languedoc et CC Combes et Taussac, moins de 1 000 habitants).
- 14 communautés (soit 48,30 %) comptent au moins 10 000 habitants ; toutes sont situées sur le littoral ou dans l'immédiat arrière-pays.
- 11 communautés comptent au moins 20 000 habitants (soit 37,90 %), dont 1 plus de 400 000 habitants : la CA Montpellier Agglomération qui représente 40,70 % de la population départementale.

Comparaison avec les départements voisins

- Situation comparable au Sud-Est, le long de l'arc méditerranéen et au Nord-Ouest, sur les contreforts du Massif Central.
- Communautés moins peuplées dans le Nord-Est, en Lozère et dans le Gard.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	10
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	6
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	6
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	5

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- Celles et Saint-Michel ont intégré la CC du Lodévois et Larzac.
- Saint-Julien a intégré la CC Orb et Jaur.
- Villeneuveville a intégré la CC du Clermontois.

Entre 2009 et 2010

Fusion de communautés :

- CC du Grand Pic Saint Loup, 33 communes, par fusion des CC Séranne Pic Saint Loup, de l'Hortus et du Saint Loup.

Entre 2010 et 2011

Elargissement de périmètre existant par intégration de commune isolée :

- Lacoste a intégré la CC du Clermontois.

Répartition des communes « isolées »

- Situées dans le Centre-Ouest du département, en particulier dans le canton de Bédarieux (Bédarieux, Carlencas-et-Levas, Pézènes-les-Mines).

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

BÉDARIEUX
CARLENCAS-ET-LEVAS
PÉZÈNES-LES-MINES

LE POUJOL-SUR-ORB
SAINT-FÉLIX-DE-LODEZ

À partir des données transmises par la préfecture en 2006
Schéma d'orientation de l'intercommunalité
21 juillet 2006

Bilan

- Fin 2005, on compte 4 communautés d'agglomération et 28 communautés de communes. Globalement, le nombre de groupements reste stable dans le département. Aujourd'hui, 97,08 % des communes héraultaises font partie d'un EPCI à fiscalité propre, soit 99 % de la population du département.
- Les extensions de compétences des communautés d'agglomération, sur les cinq dernières années, sont peu nombreuses (1 pour Béziers-Méditerranée et 3 pour Montpellier). S'agissant des communautés de communes, sur les cinq dernières années, 9 arrêtés préfectoraux en moyenne sont pris annuellement. Ces autorisations de transferts ne traduisent pas, bien évidemment, l'exercice effectif de ces compétences.

Les propositions d'évolution de la carte intercommunale dans l'Hérault

• Le Nord-Est du département :

- Regroupement, en une ou plusieurs étapes, des CC de l'Orthus, Séranne-Pic Saint-Loup, des Cévennes Gangeoises et Suménoises. La CC Ceps et Sylves pourrait se rattacher à la CC du Pays de Lunel ou à la CC du Pic Saint-Loup.

• Du Bassin de Thau à l'Est du département :

- Engager une réflexion sur la fusion de la CA du Bassin de Thau avec la CC du Nord du Bassin de Thau.
- L'objectif de la constitution d'un grand ensemble comprenant les agglomérations de Montpellier et du bassin de Thau et la CC du Nord du bassin de Thau doit être posé.
- La communauté de communes du Pays de l'Or manifeste son opposition à tout nouveau découpage de la carte intercommunale.

• Les CC du Lodévois et du Lodévois et Larzac :

- Rapprochement des deux communautés de communes, avec intégration de la commune de Saint Michel.

• Le coeur d'Hérault :

Proposer aujourd'hui, aux communes non rattachées de rejoindre cet EPCI paraît évident.

- La Haute vallée de l'Orb et la vallée du Jaur :
- Rapprochement entre la CC d'Avène, Orb et Gravezon et la CC des Monts d'Orb.
- Regroupement, à terme, des CC Combes et Taussac, des Sources et des communes de Bédarieux, Pézènes-les-Mines, Carlenas-et-Levas et Le Poujol sur Orb.
- Regroupement de la CC du Saint-Ponais et de la CC Orb et Jaur.
- Les communautés de communes voisines des CA de Béziers et Hérault-Méditerranée :
- Les CC Coteaux et Châteaux et du Pays de Thongue ont manifesté des volontés. A l'occasion de ce regroupement, des communes souhaiteront peut-être se rapprocher de l'une ou l'autre des deux communautés d'agglomération voisines.
- La CC La Domitienne a vocation à rejoindre la CA de Béziers. A terme, le secteur pourrait évoluer vers une grande agglomération "Béziers-Agde" en intégrant la CC La Domitienne.

• Les communautés de communes des secteurs Nord et Ouest de Béziers :

- Rapprochement des CC Faugères, Framps 909, Orb et Taurou.
 - Rapprochement des CC du Saint-Chinianais, entre Lirou et canal du Midi et Orb et Taurou.
 - Voire, rapprochement des cinq communautés de communes précitées qui correspondent pratiquement au territoire de l'ancienne charte et présentent une identité viticole.
- Le présent schéma, élaboré en association avec les élus membres de la CDCI, donne des pistes de réflexion et des orientations possibles de l'actuelle carte intercommunale. Il n'a aucun caractère coercitif, les élus concernés par les propositions faites dans ce cadre seront consultés. Ils ont en effet la maîtrise de la rationalisation vers laquelle il faut tendre.